



# Lettre

---

Titre	Version de 2023 des relevés et des guides d'instructions à l'intention des institutions de dépôts
Date	22 novembre 2023
Secteur	Succursales de banques étrangères Sociétés de fiducie et de prêts

---

## Table des matières

---

[Nouvelles exigences de déclaration – attestations d'assurance](#)

[Rappels importants](#)

[Règles de validation et schémas XML/XSD](#)

[Autres renseignements / Questions](#)

- **Destinataires :**

- Directeurs financiers des banques et des sociétés de fiducie et de prêt fédérales et
- dirigeants principaux des succursales de banques étrangères

- **Signataire :**

- Andrew Miller  
Dirigeant principal des données

Le Comité de l'information financière a modifié les relevés réglementaires à l'intention des institutions de dépôts ainsi que leur guide d'instructions. Les documents modifiés peuvent être consultés sur le site Web du BSIF à l'adresse [www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca) en suivant le chemin **Relevés et données réglementaires > Produire un relevé financier**.

Les relevés réglementaires et instructions ci-après ont été révisés aux fins des déclarations de 2024 :



- [Relevé des normes de fonds propres de Bâle \(RNFPB\) \(BA\)](#) – modifications aux tableaux du risque de marché et aux coefficients de pondération du risque, à compter du T1 2024
- Données mensuelles sur le risque de marché (BK)/Données trimestrielles sur le risque de marché (BL) – abandon des relevés BK/BL et remplacement par le nouveau [Relevé non structuré des données mensuelles sur le risque de marché \(OSFI986\)](#), à compter du T1 2024
- [Ratio de liquidité à court terme \(LA\)](#) – ajout d’espaces réservés, à compter du T1 2024
- [Ratio de liquidité à long terme \(DT1\)](#) – ajout d’espaces réservés, à compter du T1 2024
- Relevé du processus interne d’évaluation de l’adéquation des fonds propres (PIEAFP) (OSFI943) – nouveau – doit être produit chaque trimestre par les banques d’importance systémique à compter du T1 2024 et chaque année par les petites et moyennes banques et par les sociétés de fiducie et de prêt à compter du T4 2023

## Nouvelles exigences de déclaration – attestations d’assurance

Étant donné l’entrée en vigueur en novembre 2022 de la [ligne directrice](#) du BSIF sur l’assurance, les attestations d’assurances devront être produites pour tous les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, le cas échéant, dans un relevé non structuré au moyen du Système de déclaration réglementaire (SDR), à compter du T1 2024. Une page couverture, qui prévoit des sections pour l’attestation de la haute direction et pour celle de l’audit interne, a été ajoutée à chacun des modèles Excel sur le site Web du BSIF. À compter du T1 2024, des relevés non structurés trimestriels seront créés dans votre dossier des relevés provisoires du SDR, le cas échéant, pour les relevés suivants :

- [Relevé des normes de fonds propres de Bâle \(RNFPB\)](#)
  - Relevé des normes de fonds propres de Bâle (XLSX, Ko)
- [Relevé du ratio de levier \(RRL\)](#)
- [Ratio de liquidité à court terme \(LCR\)](#)
  - Ratio de liquidité à court terme (XLSX, 956 Ko)
- [Flux de trésorerie nets cumulatifs](#)



- Flux de trésorerie nets cumulatifs (XLSX, 5.0 Mo) (NCCF)
- Flux de trésorerie nets cumulatifs (version simplifiée) (XLSX, 887 Ko)
- [État des flux de trésorerie d'exploitation \(XLSX, 385 Ko\)](#)
- [Ratio de liquidité à long terme \(XLSX, 1.36 Mo\) \(RLLT\)](#)

## Rappels importants

- [Fichier des portefeuilles d'actifs à risque – RAPID1 \(RAPCORP\)](#) – le BSIF a convenu d'une prolongation de deux trimestres; les banques utilisant l'approche NI devront commencer à produire le relevé RAPCORP, à compter du T3 2024
- [État consolidé des revenus \(P3\)](#) – les changements au modèle liés à l'IFRS17 sont repoussés au T1 2024

## Règles de validation et schémas XML/XSD

Toute révision apportée aux rapports sur les règles de validation ou aux schémas XML/XSD sera signifiée au moyen du SDR, puis publiée sur le site Web du BSIF.

## Autres renseignements / Questions

Si vous avez des questions sur la façon de remplir ou de soumettre les relevés, veuillez téléphoner à la Division de la gestion des données réglementaires, au 613 991 0609 ou par courriel à [RRSupport-SDRsoutien@osfi-bsif.gc.ca](mailto:RRSupport-SDRsoutien@osfi-bsif.gc.ca).

c.c. Association des banquiers canadiens

